

CONSIGNES DE TRI AUX ECOPOINTS

PAPIERS CARTONNETTES COLONNE BLEUE



**Journaux
Magazines,
prospectus**



Cartonnettes



**Catalogues
livres, enveloppes
annuaires, autres papiers**

EMBALLAGES COLONNE JAUNE



**Tous les emballages plastiques
Bouteilles, barquettes,
pots de yaourt, flacons,... aplatis**



**Briques
alimentaires
aplatis**



**Emballages
métalliques vides
couvre-caps metal**

VERRE - COLONNE VERTE



Bocaux et pots



Bouteilles

NE PAS JETER DANS LES COLONNES ECOPOINTS

Les papiers,
gras ou souillés.
Les films plastiques
entourant les revues

**LES CARTONS MARRONS
D'EMBALLAGES SONT A DEPOSER
EN DECHETERIE**

La faïence
La vaisselle
La porcelaine
Les pots de fleurs

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le :

Centre Technique du Relais-agglo du Plateau (CTRP)

CRAPONNE SUR ARZON

Tél : 04 71 01 22 38

Email : centre.technique.plateau@lepuyenvelay.fr



GUIDE DU TRI

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03
ETE et HIVER : toute l'année

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

DECHETTERIE	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLEGRE		14 h – 17 h		9 h – 12 h
CRAPONNE/ARZON	14 h – 18 h 14 h – 17 h	9 h – 12 h	14 h – 18h 14 h – 17 h	14 h – 17 h
LA CHAISE-DIEU			9 h – 12 h	NOUVEAU Tous les samedis : 14 h / 17 h du 01/07 au 31/08
ST-PAULIEN	9 h – 12 h	14 h – 17 h		9 h – 12 h

POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS (BIODECHETS)

Composteur de 340 litres : 29 € – Composteur de 800 litres : 49 €
(paiement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public)
Les commandes devront se faire par téléphone (04 71 01 22 38)

LES OBJETS ACCEPTES EN DECHETERIE

AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET NEONS

BATTERIES, BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS (jusqu'à 2kg / 2L appareils à co2 ou halon)

BOIS : planches, poutres, palettes, ...

CARTONS : uniquement les cartons propres et secs. **Les plier obligatoirement.**

DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : engrais, insecticides, peintures, vernis, acides, bombes aérosols, solvants, produits non identifiés, hydrocarbures, ...

DECHETS VERTS : tonte, taille, feuilles, ...

DEEE : tout ce qui a une pile ou une prise, électroménager, téléviseur, ordinateur, mobile, chauffe-eau, tondeuse électrique, ...

FERRAILLE : pièces métalliques diverses, métaux non ferreux.

GRAVATS PARTICULIERS (voir les conditions en déchetteries) : Briques, tuiles, porcelaine, grès, faïence, vaisselle, pots de fleurs en terre, WC, lavabos, terre

HUILE ALIMENTAIRE

HUILE MOTEUR : huile de vidange.

MOBILIER : matelas, canapés, meubles, ...

JEUX, JOUETS, PELUCHES, ...

NON RECYCLABLES : plastique, placoplâtre, laine de verre, ...

PILES

PNEUS : Rappel : votre fournisseur a l'obligation de vous les reprendre gratuitement. 4 pneus VL (tourisme, camionnettes, 4x4, motos, scooters) par famille et par an. Ne sont pas acceptés les pneus souillés, jantés, de poids lourds et agricoles et tous pneus issus des professionnels toutes activités).

VETEMENTS, CHAUSSURES liées par paire

LINGE DE MAISON.

PETITE MAROQUINERIE (ceintures, sacs à main).

Si présence d'une colonne
Le Relais en déchetterie
ou dans les bourgs

LES OBJETS INTERDITS EN DECHETERIE

AMIANTE : Voir les professionnels (payant).

ARMES ET MUNITIONS : Voir la gendarmerie.

BOUTEILLES DE GAZ ET EXTINCTEURS : Voir revendeurs.

DECHETS MENAGERS : Dans ma poubelle habituelle.

DECHETS PROFESSIONNELS TOXIQUES

MEDICAMENTS ET DECHETS INFECTIEUX : aiguilles, pansements, ...

(Renseignez vous à la pharmacie ou auprès des professionnels de santé).

TOUT OBJET OU DECHETS JUGES INDESIRABLES

POUR PLUS D INFORMATION VOIR LES FILIERES DE SUBSTITUTION POUR LES DECHETS NON ACCEPTES SUR NOTRE SITE INTERNET.

LES CONDITIONS D'ACCES

➤ A l'entrée de la déchetterie, le(la) gardien(ne) vous demandera de présenter un justificatif de domicile (adresse correspondant au territoire de la communauté d'agglomération du Puy en Velay).

Sans ce justificatif, l'accès à la déchetterie vous sera
SYSTEMATIQUEMENT REFUSE OU POURRA ETRE PAYANT

➤ **En dehors des heures d'ouvertures, toute intrusion dans l'enceinte de la déchetterie ou tout dépôt abusif est strictement interdit. De tels actes seront systématiquement poursuivis et passibles de fortes amendes (utilisation de la vidéosurveillance).** ➤ **L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes PTAC (Tracteurs, camions).**

LES TARIFS

➤ **En 2024, l'entrée dans les 4 déchetteries est gratuite** pour les particuliers et les professionnels résidant sur l'une des communes de l'agglomération dans la limite de 1 dépôt / semaine, pour les déchets acceptés. **Dès 2025 elle sera payante pour les professionnels en fonction des flux déposés, à savoir :**

- Véhicules légers : 10,96 € HT par passage
- Véhicules légers + remorque : 21,05 € HT par passage
- Fourgons / camionnettes : 21,05 € HT par passage
- Usagers hors Agglo : 8,51 € HT par passage

Dépôts gratuits : Papier-carton / métaux / DEEE / Piles / Emballages ménagers recyclables / Textiles / Mobiliers

DANS LES POUBELLES DE TOUS LES JOURS



JE METS DANS UN SAC ce qui vient du nettoyage normal des habitations et des bureaux, les balayures et résidus **(les cendres issues de poêle ou cheminé en double sac)**, les débris de verre ou de vaisselle seulement **en petite quantité.**

JE NE METS PAS les déchets alimentaires (qui sont destinés au compostage) tout ce qui va en déchetterie et aux écopoints ou récolté par des organismes agréés **(les agents ne collectent pas les conteneurs dont le contenu n'est pas conforme tel que : verre, cartons, plastiques, déchets végétaux, gravats, animaux morts, ...)**